

Bruno Dumons, Christian Sorrel (dir.), Gouverner l'Église catholique au xx^e siècle. Perspectives de recherches

Lyon, Laboratoire de Recherche Historique Rhône-Alpes, Coll.
« Chrétiens et Sociétés. Documents et Mémoires », n° 28, 2015, 159 p.

Jacques Palard



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/assr/28229>
DOI : 10.4000/assr.28229
ISSN : 1777-5825

Éditeur

Éditions de l'EHESS

Édition imprimée

Date de publication : 31 décembre 2016
Pagination : 303
ISSN : 0335-5985

Référence électronique

Jacques Palard, « Bruno Dumons, Christian Sorrel (dir.), Gouverner l'Église catholique au xx^e siècle. Perspectives de recherches », *Archives de sciences sociales des religions* [En ligne], 176 | octobre-décembre 2016, mis en ligne le 17 juillet 2017, consulté le 24 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/assr/28229> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/assr.28229>

Ce document a été généré automatiquement le 24 septembre 2020.

© Archives de sciences sociales des religions

Bruno Dumons, Christian Sorrel (dir.), Gouverner l'Église catholique au xx^e siècle. Perspectives de recherches

Lyon, Laboratoire de Recherche Historique Rhône-Alpes, Coll.
« Chrétiens et Sociétés. Documents et Mémoires », n° 28, 2015, 159 p.

Jacques Palard

RÉFÉRENCE

Bruno Dumons, Christian Sorrel (dir.), Gouverner l'Église catholique au xx^e siècle.
Perspectives de recherches, Lyon, Laboratoire de Recherche Historique Rhône-Alpes,
Coll. « Chrétiens et Sociétés. Documents et Mémoires », n° 28, 2015, 159 p.

- 1 Recourir aux notions de « gouvernement » ou de « gouvernance » pour traiter de la gestion du croire au sein d'une institution religieuse – en l'occurrence l'Église catholique –, c'est d'emblée choisir de considérer cette instance comme justiciable des mêmes modalités de recherche que toute autre organisation, qu'elle soit sociale, politique ou économique. De ce fait, c'est mettre l'accent sur les rapports de forces et de pouvoir, dégager des courants antagoniques, porter attention aux formes de régulation des conflits ou de règlement des crises. À cet égard, l'Église catholique, en tant qu'objet de recherche, présente l'intérêt de se prêter à une analyse qui prenne en compte aussi bien le niveau international que le niveau local. Ce sont ces perspectives qui ont présidé à l'organisation d'une rencontre scientifique par le Laboratoire de Recherche Historique Rhône-Alpes afin d'envisager « les différents jeux d'échelle structurant le gouvernement de l'Église catholique au xx^e siècle » (p. 9). Cela pose une question de fond, qui aurait eu toute sa place dans l'ouvrage : doit-on parler de « gouvernement » ou de « gouvernance » ? Les deux termes sont utilisés au gré des

diverses contributions, mais sans que le choix de l'un ou de l'autre ait fait l'objet d'une élucidation préalable quant aux effets interprétatifs qui en découlent. Or, il y a sans doute dans le glissement terminologique, parfaitement observable dans les sciences sociales, du « gouvernement » à la « gouvernance » un indice intéressant, qui constitue aussi sans doute une clé à valeur heuristique permettant d'établir un lien entre plusieurs des terrains de recherche inventoriés dans cet ouvrage. À la différence du « gouvernement », qui évoque un mode d'exercice du pouvoir marqué par la hiérarchisation, la centralisation et l'uniformisation, la « gouvernance » met l'accent sur une forme plus horizontale de gestion des organisations, où prédominent les notions de relations partenariales, d'interdépendance, de coopération entre acteurs dotés d'autonomie. D'une certaine façon – et on trouverait une orientation analogue dans la conduite des politiques publiques –, la recomposition des missions se fait moins par en haut qu'à partir des territoires et des acteurs de terrain, peut-être parce qu'elle porte la marque d'une forte incertitude sur les voies à emprunter et les moyens à mobiliser.

- 2 L'étude que présente Bruno Dumons sur l'action du chanoine Cottard-Josserand, directeur du Bureau des œuvres du diocèse de Belley au cours du premier tiers du xx^e siècle, est centrée sur l'acquisition et la mise en œuvre d'une expertise et de compétences nouvelles en matière d'action religieuse. Les relations que ce prêtre innovateur noue avec la Chronique sociale, foyer du catholicisme social lyonnais animé par Marius Gonin, contribuent à donner une armature didactique et théorique à son engagement, qui préparera le terrain à l'implantation de la future Jeunesse agricole catholique. L'auteur observe que « le Bureau diocésain est devenu un organe majeur de la *gouvernance* épiscopale » (p. 19, italiques ajoutés). La conception que se fait de ce métier épiscopal le cardinal Julius Döpfner, évêque successivement de Wurtzbourg, Berlin et Munich, où lui succédera en 1977 le cardinal Ratzinger, relève, *mutatis mutandis*, d'une conception similaire. Écrire, comme le fait Stephan Mocky, que dès les années 1940 ce prélat s'intéresse à la théologie des laïcs, à la collégialité épiscopale et à la « compréhension de l'Église comme peuple de Dieu » (p. 25), c'est précisément souligner l'émergence d'un modèle d'action où la coopération et la mutualisation des ressources l'emportent sur l'exercice autoritaire du pouvoir. Cette ligne est illustrée par la convocation, en 1954, du synode du diocèse de Wurtzbourg. On peut dès lors comprendre l'influence qui a été celle du cardinal Döpfner dans les instances centrales du concile Vatican II, en particulier au poste de modérateur de l'assemblée. L'application des orientations issue de ce concile mettra rapidement à l'épreuve l'organisation des Églises nationales, en particulier le « *gouvernement* de l'Église de France », qu'examine Christian Sorrel pour les années charnières 1959-1966. Le passage de l'Assemblée des cardinaux et archevêques à la Conférence des évêques de France met en œuvre, non sans tensions entre courants doctrinaux ou conflits entre têtes mitrées, une « nouvelle architecture institutionnelle » fondée sur le principe de collégialité. Le concile produira aussi des effets à l'échelle diocésaine et paroissiale ; Vincent Herbinet place son analyse des dynamiques communautaires et de la réforme des cadres territoriaux qui se développent dans le diocèse de Rennes au cours de la dernière décennie dans le registre de la « *gouvernance* diocésaine ». L'enjeu que revêt la réorganisation de la « maille » du diocèse est de penser à nouveaux frais non seulement les rapports entre les laïcs – dont certains sont salariés – et les ministères ordonnés, mais aussi la gestion de la diversité des orientations de communautés de plus en plus polymorphes. Il est donc aussi d'arbitrer les « luttes de pouvoir intra-ecclésiales »

(p. 88), dans un diocèse où a perduré le terreau contre-révolutionnaire, qui s'est jadis nourri de l'influence de l'Action française.

- 3 Trois contributions sont spécifiquement consacrées à la gestion de conflits. Antoinette Guise-Castelnuovo examine « le *gouvernement* des carmélites de France sous les pontificats de Pie XI et Pie XII » ; Lorenzo Planzi analyse « le *gouvernement* du séminaire du diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg en période de contestation (1960-1975) » ; enfin, Yann Raison du Cleuziou s'attache à étudier le difficile processus de réforme de la province dominicaine de France au cours des années 1967-1975. Sans que le mot apparaisse, l'impression qui domine à la lecture de ces travaux consacrés à des crises d'organisations religieuses (réseau de couvents, séminaire et congrégation religieuse), c'est un commun mouvement vers la reconnaissance d'une relative « individuation » des parcours des acteurs religieux. La nomination par Rome, en 1948, d'un visiteur apostolique des carmels de France, le père Marie-Eugène, permet non seulement d'établir une « courroie de transmission entre les projets romains et la nébuleuse carmélitaine française » (p. 126), mais aussi de « mettre en place une ambitieuse expérience de démocratie participative » (p. 127). La consultation de toutes les carmélites conduira à l'instauration de quatre fédérations, les carmels ayant la liberté d'adhérer à celle de leur choix. Dans les rapports qu'il adresse à la Congrégation des religieux, le visiteur apostolique ne manque pas de souligner que les carmélites ont été les principales actrices de leur rénovation. Les revendications des séminaristes de Suisse romande sont également dictées par un tel désir d'autonomie dont les maîtres-mots sont : éducation à la personnalité, éveil aux responsabilités individuelles, ouverture au monde. La fonction de formation du séminaire doit ainsi accorder une place croissante à celle de discernement. Le départ de 140 clercs séculiers et réguliers dans le seul diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg entre 1968 et 1978 ne pouvait d'ailleurs qu'inciter à une meilleure prise en compte des projets individuels. C'est aussi la crise que connaît la province dominicaine de France qui, aux yeux du provincial Nicolas Rettenbach, rend nécessaire une « ré-invention » de l'ordre dominicain. En toute logique, de nombreux religieux âgés, tenants de l'autorité, contestent l'engagement d'une procédure consultative qui « transgresse les formes de *gouvernement* ordinaire dans la province » (p. 143). Au vu de ces trois figures organisationnelles, il n'est pas illégitime d'interpréter le changement qui s'instaure en termes de passage de structures de *gouvernement* à une configuration plus complexe de *gouvernance*, où l'« *auctoritas* » n'est plus en position de surplomb, mais a bien plutôt pour fonction de favoriser la coopération et la fluidité des relations.
- 4 La recherche que Laura Pettinaroli consacre à la Commission pontificale pour la Russie de 1925 à 1939 – « *Gouverner un organe de la Curie romaine* » – porte sur une innovation organisationnelle dont les initiateurs doivent *de facto* composer avec l'espace romain du pouvoir. Cela signifie pour le nouvel organe une délimitation de son champ de compétences, une définition des conditions d'accès au pape, un arbitrage des choix financiers et une reconnaissance de son expertise diplomatique par ses correspondants. On voit par là que la négociation est probablement estimée plus efficace que la seule imposition autoritaire. Ce constat vaut pour l'ensemble des terrains qui sont inventoriés dans cet ouvrage, dont l'une des visées est d'ouvrir, dans la problématique qu'il a justement privilégiée, à de nouvelles directions de recherche. On peut faire une double suggestion : initier des projets de recherche qui prennent en compte l'ensemble des « échelons » du jeu d'échelle ; associer au lancement de nouveaux chantiers

l'engagement d'un travail de nature épistémologique sur les concepts de gouvernement et de gouvernance.